

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 176

présenté par  
M. Lefèvre

-----

### ARTICLE 18

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« mineurs et les ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle visant à exclure les mineurs du présent article, conformément à l'article 4.